

À Paris, le 27 mai 2022

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 25 mai 2022

Réunie le 25 mai 2022, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la LNB a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Dossier n° 51 – Jean-Denys CHOLET (CHORALE ROANNE BASKET)

Rencontre de BETCLIC ELITE CHORALE DE ROANNE / SIG STRASBOURG du 3 mai 2022

- Comportement antisportif
- **Infraction non caractérisée**

Dossier n° 52 – Romain LEROY (SIG STRASBOURG)

Rencontre de BETCLIC ELITE CHORALE DE ROANNE / SIG STRASBOURG du 3 mai 2022

- Comportement antisportif
- **Infraction non caractérisée**

Dossier n° 58 – ASC DENAIN VOLTAIRE PH

Rencontre de PRO B DENAIN VOLTAIRE PH/LILLE METROPOLE BASKET du 6 mai 2022

- Manquement aux dispositions de l'Article 315 des règlements de la LNB « Règles relatives à la sécurité dans les salles »
- **Une amende de 2000 euros ferme et 2000 euros avec sursis**

SUIVEZ-NOUS SUR



Dossier n° 59 – Régis BOISSIE (CHOLET BASKET)

Rencontre de ESPOIRS ELITE ASVEL BASKET/CHOLET BASKET du 10 mai 2022

- Comportement antisportif

➤ **Un avertissement**

Dossier n° 60 – Ivan FEVRIER (BOULAZAC BASKET DORDOGNE)

Rencontre de PRO B – LILLE METROPOLE BASKET / BOULAZAC BASKET DORDOGNE du 13 mai 2022

- Violences ; Est constitutif de violence au sens du présent article tout propos ou comportement menaçant ou intimidant, toute bousculade ou altercation volontaire ou tout acte remettant ou susceptible de remettre en cause, par quelque moyen que ce soit, l'intégrité physique d'un acteur de la rencontre ou de toute personne assistant à celle-ci, ou laissant apparaître une volonté de le faire (cf. article 10 titre 2 des règles de discipline).

➤ **Deux matches de suspension ferme et un match de suspension avec sursis**

SUIVEZ-NOUS SUR

